

À l'attention du Conseil de  
Faculté SSP du 31 janvier 2013

Lausanne, le 28 janvier 2013

**Concerne : Rapport défavorable de la Commission ayant statué sur le dossier de Philippe Gonzalez (maître assistant à l'Institut des Sciences Sociales, Laboratoire de Sociologie), suite à sa demande de stabilisation-promotion au poste de maître d'enseignement et de recherche (MER).**

En tant qu'association du corps intermédiaire de la Faculté des SSP, nous souhaitons prendre position au sujet de la non-stabilisation de Philippe Gonzalez et vous faire part de notre grand étonnement et de notre désaccord concernant cette décision. Nous allons expliciter point par point les raisons qui nous conduisent à contester les conclusions du rapport de la commission d'évaluation et à proposer que la demande de stabilisation-promotion de Philippe Gonzalez soit acceptée par le Conseil, en nous appuyant sur une prise de position du corps intermédiaire de SSP adoptée en Assemblée générale le 16 février 2012<sup>1</sup>. Nous remarquons par ailleurs que la décision de la commission n'a pas pu être prise à l'unanimité, puisque le rapport mentionne un vote favorable à la stabilisation et une abstention.

### **1. Rendez-vous de mi-mandat**

Comme il est d'usage dans notre Faculté, Philippe Gonzalez a eu, en qualité de maître assistant (MA), un rendez-vous de mi-mandat concernant l'avancement de ses travaux avec le décanat en 2011. Plus précisément, le 2 mai 2011, il a rencontré à cet effet le Doyen René Knüsel. Ce rendez-vous de mi-mandat est l'occasion, pour tou·te·s les maîtres assistant·e·s de notre Faculté, de faire un premier bilan avec l'autorité compétente sur l'évolution de leur carrière en matière d'enseignement, d'intégration institutionnelle, de recherche et de publication. Lors de cette rencontre, le dossier de Philippe Gonzalez n'a pas été jugé comme comportant des faiblesses. En particulier, la stratégie de publication, que le dossier rendait visible, n'a pas fait l'objet de critiques ou de commentaires négatifs. Aucun signal n'a été adressé à Philippe Gonzalez, ni concernant le manque de prestige des revues ou ouvrages dans lesquels ses travaux sont publiés, ni sur le fait qu'il pouvait être problématique de publier dans des ouvrages collectifs. Moins de deux ans plus tard, il semble pourtant que son dossier soit insuffisant, ce qui est difficilement compréhensible compte tenu du travail important effectué entretemps.

---

<sup>1</sup> Ce document peut être téléchargé sur [www.unil.ch/acissp](http://www.unil.ch/acissp).

## 2. Décompte des points attribués aux publications

Au terme de son décompte, la commission a conclu que les publications de Philippe Gonzalez n'atteignaient pas un score suffisant pour justifier sa stabilisation-promotion. Quelques jours après avoir été informé de la décision de la Commission, Philippe Gonzalez a lui-même procédé à un recomptage « restrictif » de ses publications, sur la base de la grille d'évaluation (*cf.* document du décanat sur les critères de stabilisation/promotion), et ce recomptage a été vérifié par plusieurs personnes familières de la procédure. Cet exercice de recomptage a mis en exergue un profond décalage, au détriment de Philippe Gonzalez, entre le score négatif obtenu par la Commission et les scores nouvellement obtenus sur la base d'un décompte pourtant excessivement restrictif. Une telle comparaison ne laisse pas d'inquiéter. Il semblerait que l'application de la grille pour comptabiliser les publications puisse faire l'objet d'usages sensiblement différents, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes s'agissant d'une méthode visant à traiter toutes les candidat·e·s équitablement.

La question des publications dans des ouvrages collectifs est également un point qui mérite d'être discuté. Si personne ne doute que les publications dans des revues, en tant qu'auteur·e unique, revêtent un grand intérêt, nous ne sommes pas pour autant d'accord d'en conclure que les publications dans des ouvrages collectifs sont à considérer comme des publications de second ordre. Ce type de publication nous semble en effet un indice non seulement de bonne intégration dans des réseaux de recherche, mais également d'un bon usage de ces réseaux, et donc d'une circulation des travaux et des écrits.

- Partant de ces constats, il nous semble déraisonnable de nous fonder sur le résultat établi par la Commission pour évaluer le dossier de Philippe Gonzalez, qui a conduit trois de ses membres à refuser cette demande de promotion-stabilisation. Le décompte effectué par la Commission posant manifestement problème, nous demandons qu'il soit rendu public. Nous demandons également des explications détaillées sur la manière dont le score établi a été obtenu. Autrement dit, comment les points ont-ils été attribués par la Commission ?
- Par ailleurs, nous souhaitons souligner notre inquiétude sur un plan plus général. Cette inquiétude est relative à l'existence manifeste de fortes divergences dans l'application d'une seule et même grille, dont la composante numérique vise pourtant précisément à l'appréciation équitable, rigoureuse et juste des dossiers. Aussi demandons-nous une clarification des critères d'évaluation, qui semblent demeurer en grande partie tacites. Faute de quoi, les candidat·e·s à la procédure de stabilisation-promotion seront dans l'incapacité de procéder de manière ponctuelle à une évaluation fiable du score susceptible d'être attribué à leurs propres travaux. Pour les futurs candidat·e·s à la stabilisation comme pour la commission qui devra les évaluer, seuls des critères clairs permettront d'éviter tout arbitraire dans les procédures à venir.

### **3. Qualité et prestige du support des publications**

Le document dont est issue la grille d'évaluation spécifie que les publications de « haut niveau » permettent de rehausser le score attribué à celles-ci. Par contre, il apparaît clairement que les publications de niveau « standard » sont la norme par défaut. Dès lors, il nous semble inacceptable de refuser une stabilisation au motif de l'insuffisance de publications dans des revues à fort « *impact factor* ». Une telle pratique entre en effet en contradiction avec la procédure d'évaluation telle qu'elle est publiquement présentée et accessible aux candidat·e·s à la promotion-stabilisation. Plus encore, agir de la sorte implique un véritable retournement de la logique, qui fait de la publication dans les revues les plus prestigieuses une exigence et une nécessité, au lieu de lui accorder une reconnaissance supplémentaire, sous la forme d'un bonus.

### **4. Intégration dans l'institution**

L'engagement très intense de Philippe Gonzalez, dès 2009, dans l'un des six projets du programme VEI (« Vivre ensemble dans l'incertain ») piloté par l'Université de Lausanne – « S'inscrire dans l'espace public ? Approches sociologiques et géographiques des nouveaux paysages religieux » – n'a pas été pleinement pris en compte. Le rapport de la commission ne mentionne que le montant obtenu, mais pas l'important travail effectué par le candidat en lien avec ce projet, notamment les liens avec les associations civiles. Bien au contraire, un tel engagement semble avoir été considéré comme de la dispersion par rapport aux attentes de production académique.

### **5. Pondération inexistante de la grille au regard du taux d'engagement et du cahier des charges**

Il convient de prendre en compte le taux d'engagement des candidat·e·s, ainsi que la répartition de leur cahier des charges. Pour l'instant, le calcul restrictif appliqué au dossier de Philippe Gonzalez par la grille d'évaluation a porté sur un taux d'engagement à 100%, sans aucun souci de pondération en regard de son taux d'engagement effectif qui, en réalité, s'élève à 75%. Un usage de la grille qui n'est pas pondéré selon le taux d'engagement réel et la répartition du cahier des charges effectif rend difficile le principe d'équité entre les candidat·e·s à la stabilisation par promotion, une équité que la grille est justement censée garantir.

### **6. Projets de recherche**

Philippe Gonzalez a obtenu trois financements externes en trois ans, ce qui représente un apport important pour la Faculté. Il nous semble donc particulièrement injuste de lui reprocher de ne pas figurer en tant que requérant principal dans la soumission de projets de recherche au FNS. Les situations institutionnelles, et en particulier la durée des contrats en cours des requérant·e·s, constituent un élément central du point de vue du FNS. Ce dernier est de plus en plus strict sur les aspects institutionnels, et insiste

tout particulièrement sur le fait que les requérant·e·s doivent disposer d'un poste stable dans une université. Dès lors, puisque les postes de MA sont limités dans le temps, c'est bien la tentative de déposer une requête en tant que requérant·e principal·e qui limiterait sensiblement les chances de recevoir des financements du FNS.

En outre, sachant que la réforme récente de notre Faculté visait, avec la création des nouveaux laboratoires, à favoriser et à dynamiser la recherche, nous ne comprenons pas le choix de la commission, qui consiste à ne pas stabiliser-promouvoir une personne qui a précisément apporté la preuve qu'elle contribuait à cette dynamisation. Précisons également que le dernier projet FNS obtenu par Philippe Gonzalez, comme co-requérant avec la Prof. Laurence Kaufmann, concerne une recherche de trois ans qui financera deux postes, un·e post-doc et un·e doctorant·e, tou·te·s les deux à 100%.

## **7. Profil du poste de maître assistant**

Enfin, nous tenons à rappeler que Philippe Gonzalez a été engagé sur un poste dont l'intitulé exact était : « Controverses scientifiques et culturelles – analyse ethnographique ». Les travaux entrepris par le candidat depuis son entrée en fonction se sont donc concentrés sur ces domaines. Ils se sont en particulier inscrits dans une approche ethnographique de certains phénomènes religieux, comme les mouvements évangéliques ou le créationnisme, qui ne relève nullement de la sociologie de la religion au sens où on l'entend habituellement, mais bien d'une analyse des transformations contemporaines de nos espaces publics.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que le Conseil de faculté refuse les conclusions du rapport de la commission d'évaluation et préavise positivement à la stabilisation de Philippe Gonzalez au poste de MER.

Pour le corps intermédiaire de la Faculté des SSP  
Le Comité de l'ACISSP